

# SIPAC

## COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2008

\*\*\*

L'an deux mille huit,

Le 17 décembre le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Bailleau – Le – Pin, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

*Etaient présents : Mmes et MM. François PEIGNE, Jean-Louis TAESCH, Jean-Guy LANMBERT, Denis-Marc SIROT FOREAU, Jean-Luc HEMERY, Antoine MALVOS, Didier GUERIN, Hervé DUBUS, Philippe GALIOTTO, Pierre-Marie POPOT, Alain FREMIN, Thierry HERON, Jean-Claude RICHARD, Géraldine CHAZELLE, Alain TOUTAY, Gérard BESNARD, Bernard SERVIN, Gérard CORNU, Jérôme CHEVALLIER, Odile MARNEUR, Ludovic LECOIN, Jacky JAULNEAU, Bernard GAUTIER, Hervé BUISSON, Jean-François MORIZEAU, Claude DASSIER, Marie-Françoise CHIVRACQ, John BILLARD, Joël GAZIER, Pascale MENAGER, Jacques LAISNEY, Bertrand DE LACHEISSERIE, Christine GOIMBAULT, François TRUBERT, Sylvie TOUSSAINT, Martial LOCHON, Albert BEYER, Gilbert PETEL, Vincent CARNIS, Jean-Claude SEDILLOT, Colette POMMIER, Eric PROVOT, Jacky HULINE, Anthony YOUNSI, Gérard HUET, Gérard BOURGEOT, Didier SERGENT, Thierry HARDOU, Jacques VAUDELLE, Philippe BAETEMAN, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Yves MARIE, Catherine BELHOMME, Claudette FERREY, Jean-Pierre RUAUT, Jean-Marc BOIDIN, Janine HERAUD, André LECUYER, Marc MOLLET, Roger BOYER, Michèle MARTIN, Jack NOURY, Daniel TONNELIER, Patrick JOUVELIN, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Bernard DUVERGER, Birgitta HESSEL, Patrick GEROUDET, René MALZERT, Philippe SCHMIT, Claude DE FELCOURT,*

*Excusés : Mmes et MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Didier GARNIER, Laure De La RAUDIERE, Colette DEMINUID, Claude CHARTRAIN, Jean-Pierre RAYON, Gilles RABOURDIN, Jean-Pierre GORGES, Daniel GUERET, Jean-Jacques CHATEL, Wilson VALOR, Nicolas ANDRE, Christian GIGON, Alain RIGUET, Pascal LECLAIR, Michel THOMAS, Josiane SAISON, Etienne POULET (CDOS 28), Chantal ROCHERIEUX (FDSEA), Alain CREZE (Chartres Métropole)*

*Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Jean-Paul DORDOIGNE, Laurent RABATE (conseiller régional), Laurent VERGER (conseil régional), Claude LEBEY, Julia BASTIEN (CCI), Joël GENTY (CMA 28), Luc DAUVILLIER (CMA 28), Christophe PINCELOUP, Christian SIMON, Rémy PELTIER, Pascal HOYAU, Geneviève FONTENAS, Jean-Luc FABLET, Gilles BLANCHOUIN, François LOUIS, Michel CABOURO, Dominique AUBERT, Marie-Anick BLAISE VAILLE, Claude LETOUZEY, Fabrice FLAGAIN, Pierre GIGOU, Christine CHATENET, Dominique PAULE*

### ◆ Adhésion de la commune de St Laurent La Gâtine

Monsieur le Président mentionne que la commune de Saint Laurent La Gâtine souhaite adhérer au Pays Chartrain.

Monsieur Le Président donne lecture de la délibération de la commune de Saint Laurent La Gâtine demandant son retrait du Syndicat du Pays Drouais en raison de son appartenance à la Communauté de Communes des Quatre Vallées (Nogent Le Roi)

Monsieur Le Président donne également lecture de la délibération du Pays Drouais acceptant le retrait de la commune de Saint Laurent La Gâtine du Pays Drouais pour adhérer au Pays Chartrain.

Monsieur Le Président demande à l'ensemble des communes adhérentes et à la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » de délibérer sur l'adhésion de la commune de Saint Laurent La Gâtine.

Monsieur Le Président propose également de modifier les statuts du Pays Chartrain dans son article 1 relatif à la dénomination des communes et à la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole ».

Monsieur Le Président demande aux communes adhérentes et la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » de délibérer sur cette modification de statuts en y ajoutant le nom de la commune de Saint Laurent La Gâtine.

Monsieur Le Président précise que les communes et la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » ont trois mois pour délibérer. Une fois passé ce délai, une non réponse vaudra acceptation de la décision par le Comité Syndical du Pays Chartrain.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la commune de Saint Laurent La Gâtine,
- Accepte la modification des statuts correspondant à cette adhésion,
- Demande aux communes et à la Communauté d'Agglomération « Chartres Métropole » de délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de Saint Laurent La Gâtine et sur la modification des statuts du Pays Chartrain correspondant à cette adhésion,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant.

#### ◆ Orientations d'actions du contrat Régional du Pays Chartrain 3<sup>ème</sup> génération

Monsieur le Président mentionne en préambule qu'il existe un projet de réforme territoriale qui devrait notamment concerner le Pays Chartrain. Il mentionne donc la nécessité de signer au plus vite le Contrat de Pays Régional.

M. Le Conseiller Régional et Monsieur Laurent Verger, conseiller technique à la Région précise le règlement de la Région en matière de Contrat de Pays de 3<sup>ème</sup> génération, notamment en matière de financement. L'enveloppe totale est de 10 300 000 euros et a été revalorisée de 2,5% par rapport au premier contrat de pays régional. 35% des crédits sur ce contrat de pays 3<sup>ème</sup> génération doivent être fléchés sur le premier bloc de priorité. Au niveau du calendrier, l'objectif est de signer pour juillet 2009 ou à défaut en septembre 2009 avec une rétroactivité du contrat de pays au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il est précisé par la région que les subventions ne peuvent être inférieures à moins de 20% du coût total du projet, ce qui implique qu'il ne peut y avoir de plafond. Par ailleurs, le plancher de subvention est de 2000 euros pour le premier bloc de priorité et de 20 000 euros pour le second bloc de priorité excepté pour les communes de moins de 300 habitants, les associations et les particuliers. Il est précisé également qu'une enveloppe d'un montant maximum de 10% du contrat peut être réservée à des subventions de fonctionnement. En ce qui concerne le démarrage anticipé des travaux, la Région ne délivre plus de dérogation, ce qui implique que les porteurs de projets peuvent débiter leurs travaux, mais sans assurance d'obtenir la subvention.

Monsieur Le Président, assisté de Madame Françoise Ramond, Vice Présidente présente avec M. Rabaté, Conseiller Régional, assisté de M. Laurent Verger conseiller technique à la Région module par module les orientations d'actions partagées du Contrat de Pays Régional qui comprend 7 modules pour le premier bloc de priorité et 5 modules pour le second bloc de priorité.

En ce qui concerne le dépôt des projets, Monsieur Le Président précise que les dossiers doivent revenir au pays chartrain sous forme de fiches actions pour le 15 janvier au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23 heures 00

Le Président,

Les membres du comité syndical,